

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1679

30 juin 2014

SOMMAIRE

Branston Investment S.à r.l.	80546	OMP International S.A.	80549
Dako Energy Investments S.A.	80566	Orpheo	80592
Dontacel S.A.	80549	Pareto Sicav	80552
DRE Holdings S.à r.l.	80570	Passpat Investments S.A.	80591
Drill-Tech-Fondations S.A.	80551	Pegasus Patrimonium S.A. SPF	80550
EIGER Ventures S.à r.l.	80550	Phoenix A2 - Prinzenallee	80549
Hadfield Luxembourg S.à r.l.	80553	Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse	80549
ICO S.à r.l.	80589	Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse	80549
Immobilis S.à.r.l.	80590	Phoenix E1 - Buckower Damm	80550
Luxembourg Oligonucleotide Investisse- ments S.à r.l.	80546	Phoenix G1 - Emser Strasse	80550
MCarré S.à r.l.	80546	Phoenix III Mixed P	80550
M&G Real Estate Finance 1 Co	80546	Phoenix III Mixed Q	80551
Midas Conseil S.A.	80546	Phoenix III Mixed T	80551
Milou Sàrl	80547	Phoenix III Mixed V	80552
Mirai S.A.H.	80547	Phoenix III Mixed Z	80552
Mirai S.A.H.	80547	Pierre Production S.A.	80551
Miyako S.à.r.l.	80548	Poznan JV Co.	80552
Miyako S.à.r.l.	80548	Presidio Investments	80577
MSplus S.A.	80547	Primidi Investments S.à r.l.	80548
Nalco Luxembourg Holdings Sàrl	80548	Quest Management, Sicav	80591
Novol S.A.	80590	Regenbogen S.à.r.l.	80553
Novol S.A.	80553	Restauration à l'Ancienne Lux Sàrl	80552
		William Blair SICAV	80547

Luxembourg Oligonucleotide Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014058610/10.

(140067783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058614/10.

(140067847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

MCarré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058643/9.

(140067281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Midas Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8355 Garnich, 1, Um Lannestack.

R.C.S. Luxembourg B 39.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058649/9.

(140067454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Branston Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.716.

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 3 avril 2014, OCM Cowley Holdings S.à r.l. a transféré l'entière des parts sociales qu'elle détient dans la Société à Cowley Holdings LP, une société régie par les lois d'Angleterre et du pays de Galles, avec siège social au 27 Knightsbridge, SW1X 7LY, Londres, Royaume-Uni, et immatriculée au Companies House sous le numéro LP15986.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Cowley Holdings LP 1.250.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Branston Investment S.à r.l.

Référence de publication: 2014059013/16.

(140068688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Milou Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 10, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/04/2014.

Référence de publication: 2014058650/10.

(140067590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Mirai S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058652/9.

(140067948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Mirai S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058653/9.

(140067952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

MSplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 172.396.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058662/9.

(140067912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

William Blair SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 98.806.

EXTRAIT

Au cours de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2014, les actionnaires ont décidé des résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Mme Michelle Seitz, M. Arthur Simon et M. Richard W. Smirl jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014;
- Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises d'Ernst & Young S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014;

Fait à Bertrange, le 25 avril 2014.

Pour le compte de William Blair SICAV

Olivier Lansac

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014058884/17.

(140067387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Miyako S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 124.341.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058656/10.

(140067810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Miyako S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 124.341.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058658/10.

(140067812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Primidi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Primidi Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058701/11.

(140067440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Nalco Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.820,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 126.503.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 24 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

Gérants de catégorie A:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Ralph Gichtbrock, demeurant professionnellement à Ecolab-Allee 1, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058665/23.

(140067359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

OMP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058679/9.

(140067294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Phoenix A2 - Prinzenallee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058686/10.

(140067418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058687/10.

(140067417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058688/10.

(140067416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Dontacel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 63.553.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 avril 2014:

Le mandat de deux Administrateur étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

- MANAGEMENT S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- MANAGER S.à r.l. une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059131/15.

(140068759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Phoenix E1 - Buckower Damm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058689/10.

(140067415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Phoenix G1 - Emser Strasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058690/10.

(140067414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Phoenix III Mixed P, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058691/10.

(140067413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pegasus Patrimonium S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058716/9.

(140067957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

EIGER Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.411.

Conformément à l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société tenue le 2 décembre 2013, il est porté à la connaissance des tiers la démission de Mr. Julien FRANÇOIS, et Mademoiselle Mombaya KIMBULU, gérants, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ainsi Mr. Matthijs BOGERS devient gérant unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Mr. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2014059157/15.

(140068017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Phoenix III Mixed Q, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058692/10.

(140067412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Phoenix III Mixed T, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058693/10.

(140067410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pierre Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 86.783.

Beschluss der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. September 2013

Die Generalversammlung genehmigt die Verlängerung des Mandats von:

- Frau Sylviane COURTOIS geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Herrn Vincent ELLERBACH, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Herrn Harald Oskar Helmut BOTZKE, geschäftsansässig in Truebnerstrasse 7, D-69115 Heidelberg.

Die Berufung der erwähnten Verwaltungsratsmitglieder endet mit der im Jahr 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Der Aufsichtskommissarsmandat von FIDUO, Gesellschaft die im Handelsregister von Luxembourg unter B56248 eingeschrieben ist, mit Sitz in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, wird verlängert. Die Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014058721/18.

(140067137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Drill-Tech-Fondations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.887.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014

L'Assemblée a nommé un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur et administrateur délégué démissionnaires de leur mandat: Temco Holding Company LLC.

L'Assemblée a nommé:

- Monsieur Sylvain KIRSCH, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2014059134/16.

(140068405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Phoenix III Mixed V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058694/10.

(140067411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Phoenix III Mixed Z, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058695/10.

(140067409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Poznan JV Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058698/10.

(140067731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pareto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pareto Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014058710/11.

(140067908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Restauration à l'Ancienne Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7264 Walferdange, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.914.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014058754/13.

(140067887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Novol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.400.

Il est porté à votre connaissance le changement suivant:

- VAZQUEZ Nathalie, Administrateur de catégorie B de la société, n'a plus son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte -L-1331 Luxembourg mais au 24, rue Astrid - L-1143 Luxembourg.

Référence de publication: 2014058672/10.

(140067862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Regenbogen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 30, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 88.361.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014058744/12.

(140067419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Hadfield Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.800.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of the month of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Hadfield Capital Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands with its registered office at the offices of Aleman, Cordero, Galondo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the registrar of corporate affairs of the British Virgin Islands under number 1803200 (the "Sole Shareholder"), represented by Ryan Benjamin, a private employee, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to this deed for the registration purpose. The appearing party, represented as above stated, declared that it is the sole shareholder of Hadfield Luxembourg S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.800, having a share capital of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 14 March 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) The Sole Shareholder holds all the twelve thousand (12,000) shares of the Company and thus, the entire share capital of the Company is present or represented.

(II) Decisions are to be passed on the items of the following agenda:

1. Reclassification of all twelve thousand (12,000) existing shares of the Company, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, into twelve thousand (12,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

2. Creation of a new class of shares, namely the class of Mandatory Redeemable Preference Shares, with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the power of attorney relating this agenda and the Sole Shareholder's decision resolving thereupon, and as to be adopted under the resolution on item 4 of this agenda;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-eight thousand Pounds Sterling (GBP 88,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) to an amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) by the issue of thirty-eight thousand (38,000) new ordinary shares and fifty

thousand (50,000) Mandatory Redeemable Preference Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company as referred to under item 2 of this agenda, for an aggregate subscription amount of eighty-eight thousand Pounds Sterling (GBP 88,000) and consequential amendment of the articles of incorporation of the Company pursuant to item 4 of this agenda;

4. Amendment and restatement of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be taken on the above items of this agenda, substantially in the form attached to the power of attorney relating this agenda and the Sole Shareholder's decision resolving thereupon.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify all twelve thousand (12,000) existing shares of the Company, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, into twelve thousand (12,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to create a new class of shares, namely the class of Mandatory Redeemable Preference Shares, with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company under the fourth resolution hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-eight thousand Pounds Sterling (GBP 88,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) to an amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000), and issue thirty-eight thousand (38,000) new ordinary shares as well as fifty thousand (50,000) Mandatory Redeemable Preference Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company under the fourth resolution hereof.

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to said new shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and to fully pay the aggregate nominal value of such shares of an amount of eighty-eight thousand Pounds Sterling (GBP 88,000).

Evidence of the payment has been shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions, to read as follows:

"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Hadfield Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests,

limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) divided into fifty thousand (50,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and fifty thousand (50,000) mandatory redeemable preference shares (the "MRPS", together with the Ordinary Shares, the "Shares"), all with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a special reserve account (compte 115 - «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») may be set up for each class of Shares, into which any premium paid on any Share in addition to the par value may be transferred. The amount of the premium account and/or the special reserve account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

For the avoidance of doubt, the Company shall maintain a share premium account and a special reserve account (compte 115 - «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») for the MRPS or, as applicable for each class of MRPS (a "MRPS Premium and Reserve Accounts"), and book in such accounts the amount or value of any premium or special reserve amount paid on the relevant MRPS (the "MRPS Premium").

Any MRPS Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally and only to all outstanding MRPS or, as applicable to all outstanding MRPS of the relevant class, from time to time, except the amounts that have been allocated to the legal reserve account of the Company.

Art. 6. Shares. All Shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his Shares.

If and when the Company has several shareholders, the Shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of Shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant Share until a single representative is appointed.

Each Ordinary Share shall entitle the relevant holder thereof to one vote.

Except for the specific cases provided for by the Act and subject to these Articles, the MRPS do not entitle to any voting rights.

If the MRPS represent more than half of the Shares, or if the MRPS cease to entitle the holder(s) thereof to Preferred Dividends and the Preferred Liquidation Proceeds (each as defined herein), such MRPS shall ipso jure entitle the holder (s) thereof to the same voting rights as attached to the Ordinary Shares pursuant to these Articles.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Art. 8. Redemption of MRPS. Subject to applicable law, the then outstanding MRPS shall compulsorily be redeemed at the tenth (10th) anniversary of the date of their issuance at the initiative of the Company or the relevant MRPS holder (s), or at an earlier date as proposed by the Board of Managers and approved by the relevant MRPS holder(s).

The redemption price of an MRPS shall be equal to (a) the aggregate nominal value of the outstanding MRPS (b) plus the portion of the balance of the relevant MRPS Premium attached to such class of MRPS plus (c) any accrued but unpaid Preferred Dividend divided by (d) the number of the outstanding MRPS at the time of the redemption.

In case of more than one holder of MRPS, the MRPS shall be redeemed on a pro rata basis.

No MRPS shall be redeemed pursuant to this Article for as long as a Preferred Dividend of such MRPS has been declared but not distributed.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chair of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 12. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are

necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who do not need to be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 15. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 16. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 17. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 19. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 21. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of Shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Subject to these Articles and the Act, each Share carries one vote.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 22. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 24. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 25. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Each MRPS entitles to (i) a fixed preferential and cumulative dividend (the "Fixed Preferred Dividend") at an annual rate of 1% over the nominal value of the MRPS share capital, which shall accrue daily as from the date of the issuance of the MRPS and shall be calculated assuming a year of three hundred and sixty-five (365) days and (ii) a variable preferential and cumulative dividend (the "Variable Preferred Dividend" and, together with the Fixed Preferred Dividend, the "Preferred Dividends") which shall track all the income derived directly from the underlying investment financed by the relevant MRPS less (x) an amount equal to fifty (50) basis points of such underlying investment and (y) an amount equal to the Fixed Preferred Dividend.

If a Preferred Dividend has not been declared and distributed for a given financial year, the amount of such Preferred Dividend shall be allocated to the MRPS Premium and Reserves Accounts, as applicable. If a Preferred Dividend has not been declared and distributed for a given financial year by reason of insufficient available funds of the Company pursuant to the annual accounts of the Company for such financial year, the allocation set forth in the preceding sentence shall be implemented from the relevant funds available the immediately following financial year, and if the annual accounts for such financial year do not show sufficient available funds either, said allocation shall be implemented for the next financial year where sufficient funds are available pursuant to the relevant annual accounts of the Company. For the avoidance of doubt, this paragraph shall apply to each financial year of the Company.

The MRPS shall not entitle the MRPS holder(s) to any other dividend payments than the Fixed Preferred Dividend and the Variable Preferred Dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine when any accrued Preferred Dividend is paid to the MRPS holder(s).

Art. 26. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 27. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, each MRPS holder shall be entitled to an amount equal to (i) its accrued and unpaid Fixed Preferred Dividend and/or Variable Preferred Dividend (whether or not allocated to the MRPS Premium and Reserves Accounts) plus (ii) the percentage of the share capital and any share premium (including for the avoidance of doubt the MRPS Premium) of the Company attributable to the MRPS held by such holder. Such amount may be payable in cash or in kind (the "Preferred Liquidation Proceeds").

After payment of the amount referred to in the preceding paragraph of this Article, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders of Ordinary Shares (excluding for the avoidance of doubt the MRPS holder(s)) pro rata to the number of Ordinary Shares held by them.

Part VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law."

There being no more business on the agenda, this extraordinary Sole Shareholder's decision was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individual who is known to the notary by the surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Hadfield Capital Limited, une société constituée sous les lois des Îles Vierges Britanniques ayant son siège social aux Aleman, Cordero, Galondo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, les Îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés (registrar of corporate affairs) des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1803200 (l'"Associé Unique"),

représentée par Ryan Benjamin employé privé, avec résidence professionnelle à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle est l'associé unique de Hadfield Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 185.800, ayant un capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000), constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 14 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et demandé au notaire soussigné d'acter comme suit:

(I) L'Associé Unique détient toutes les douze mille (12.000) parts sociales de la Société et ainsi, tout le capital social de la Société est présent ou représenté.

(II) Des décisions doivent être prises sur les points de l'ordre du jour suivant:

1. Reclassification des douze mille (12.000) parts sociales existantes de la Société, avec une valeur nominal d'un livre sterling (GBP 1) chacune, en douze mille (12.000) part sociales ordinaires de la Société avec une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales dite la classe des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables avec des conditions telles qu'énoncées dans les statuts refondus de la Société ayant substantiellement la forme annexée à la procuration liée à cet ordre du jour et telle qu'à adopter par résolution sur le point 4 de cet ordre du jour;

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-huit mille livres sterling (GBP 88.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000) à un montant de cent mille livres sterling (GBP 100.000) par émission de trente-huit mille (38.000) nouvelles parts sociales ordinaires et cinquante mille (50.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables avec une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune munies des conditions telles qu'énoncées dans les statuts refondus de la Société auxquels est fait référence sous le point 2 de la présente, pour un montant de souscription de quatre-vingt mille livres sterling (GBP 88.000), et modification des statuts en conséquence conformément au point 4 de cet ordre du jour;

4. Modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à prendre sur des points de l'ordre du jour ci-dessus ayant substantiellement la forme annexée à la procuration liée à cet ordre du jour.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a passé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier les douze mille (12.000) parts sociales existantes de la Société, avec une valeur nominal d'un livre sterling (GBP 1) chacune, en douze mille (12.000) part sociales ordinaires de la Société avec une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales dite la classe des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables avec des conditions telles qu'énoncées dans les statuts refondus de la Société sous la quatrième résolution de la présente.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-huit mille livres sterling (GBP 88.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000) à un montant de cent mille livres sterling (GBP 100.000), et d'émettre trente-huit mille (38.000) nouvelles parts sociales ordinaires et cinquante mille (50.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables avec une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune munies des conditions telles qu'énoncées dans les statuts refondus de la Société sous la quatrième résolution de la présente.

A la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré souscrire à ces nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune et de payer entièrement la valeur nominale totale de ces parts sociales étant un montant de quatre-vingt-huit mille livres sterling (GBP 88.000).

Preuve du paiement a été montrée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus pour qu'ils aient la teneur suivante:

"Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Hadfield Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à cent mille livres sterling (GBP 100.000,-) divisés en cinquante mille (50.000) parts sociales ordinaires ("Parts Sociales Ordinaires") et cinquante mille (50.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les "PSPOR", et avec les Parts Sociales Ordinaires les "Parts Sociales"), toutes ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (compte 115) peuvent être mis en place pour chaque classe des Parts Sociales auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale peuvent être transférées. L'avoir de ce compte de primes et/

ou de ce compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres peut être utilisé pour payer les Parts Sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Pour éviter tout doute, la Société doit maintenir un compte une prime d'émission et un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (compte 115) pour les PSPOR ou, le cas échéant, pour chaque classe de PSPOR (un "Compte 115 des PSPOR"), et inscrire sur ces comptes le montant ou la valeur de toute prime d'émission ou de tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres versée, correspondant à la PSPOR pertinente (la "Prime d'Émission des PSPOR").

Chaque Compte 115 des PSPOR doit être remboursés, distribués, convertis, versés ou affectés équitablement, de quelque manière que ce soit, et uniquement à toutes PSPOR émises restantes ou, le cas échéant, à toutes PSPOR émises restantes de la classe pertinente, de temps en temps, à l'exception des montants affectés au compte de réserve légale de la Société.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses Parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les Parts Sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la Part Sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Un vote est attaché à chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire.

Les PSPOR ne permettent pas de droits de vote, à l'exception de cas prévus par la Loi et sous réserve de ces Articles.

Si les PSPOR représentent plus que la moitié des Parts Sociales ou les PSPOR cessent de donner droit à son/ses détenteur(s) à des Dividendes Préférentiels ou à des Revenues de Liquidation Préférentielles (tel que défini ci-après), ces PSPOR doivent ipso jure donner droit à ses détenteurs aux mêmes droits de vote qu'aux Parts Sociales Ordinaires selon ces Statuts.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 8. Rachat des PSPOR. Sous réserve de la loi applicable, les PSPOR émises doivent être obligatoirement rachetée par la Société au dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des PSPOR et ce à l'initiative de la Société ou des détenteurs des PSPOR, ou à une date antérieure proposée par le Conseil de Gérance et acceptée par les détenteurs des PSPOR concernés.

Le prix de rachat de chaque PSPOR devra être égal (a) à la valeur nominale intégrale des PSPOR émises plus (b) le solde du Compte de Prime d'Emission des PSPOR affectés à cette classe de PSPOR plus (c) tout Dividende Préférentiel cumulé et impayé divisée par (d) le nombre des PSPOR émises restantes au jour du rachat.

Au cas de plus d'un détenteur des PSPOR, les PSPOR doivent être rachetées au prorata.

Aucune PSPOR ne devrait être rachetée selon cet Article tant qu'un Dividende Préférentiel de cette PSPOR a été déclaré mais non distribué.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui ne doivent pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique ou conjointe de toutes personnes à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 17. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de Parts Sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sous réserve de ces Statuts et de la Loi, un vote est attaché à chaque Part Sociale.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 22. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Chaque PSPOR donne droit à son détenteur à (i) un dividende préférentiel et cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Fixe") au taux annuel de 1,00% par rapport à la valeur comptable du capital social représenté par les PSPOR pertinentes, qui s'accumulera chaque jour à partir de la date d'émission des PSPOR et sera calculée sur base d'une année de trois cent soixante-cinq (365) jours et (ii) un dividende préférentiel et cumulatif variable (le "Dividende Préférentiel Variable" et, avec le Dividende Préférentiel Fixe, les "Dividendes Préférentiels") qui doit assurer toutes revenues tirées des investissements sous-jacents financés par les PSPOR concernées diminuées (x) d'un montant égal à cinquante (50) points de base dudit investissements sous-jacents et (y) un montant égal au Dividende Préférentiel Fixe.

Si un Dividende Préférentiel n'a pas été déclaré ou distribué pour une année fiscale, le montant égal de ces Dividendes Préférentiels devra être alloué au Compte 115 des PSPOR, si applicable. Si un Dividende Préférentiel n'a pas été déclaré

ou distribué pour une année fiscale en raison des fonds disponibles insuffisants de la Société conformément aux comptes annuels de la Société pour ladite année fiscale, l'allocation mentionnée à la phrase précédente doit se faire, sous réserve des fonds disponibles suffisants, dans l'année immédiatement suivante, et si les comptes annuels de cette dernière ne montrent pas de fonds disponibles suffisants non plus, ladite allocation doit se faire dans la prochaine année fiscale où des fonds suffisants sont disponibles conformément aux comptes annuels y relatifs de la Société. Pour éviter tout doute, ce paragraphe doit s'appliquer à chaque année fiscale de la Société.

La/Les PSPOR ne donnent pas au(x) détenteur(s) de cette/ces PSPOR droit à un paiement de dividende autre que le Dividende Préférentiel Fixe et le Dividende Préférentiel Variable.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés doit déterminer quand des Dividendes Préférentiels seront payés aux détenteurs de(s) PSPOR.

Art. 26. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, chaque détenteur d'une PSPOR a droit à un montant égal aux (i) Dividendes Préférentiels Fixes cumulés et impayés et/ou Dividendes Préférentiels Variables (alloués ou non aux Comptes 115 des PSPOR) plus (ii) le pourcentage du capital social et de la prime d'émission (y compris pour éviter tout doute la Prime d'Émission de PSPOR) de la Société affectés à la PSPOR détenue par tel détenteur. Le montant peut être payé en espèces ou en numéraire. (le "Revenues de Liquidation Préférentielles").

Après paiement du montant mentionné au paragraphe ci-dessus de cet Article, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés des Parts Sociales Ordinaires (excluant pour éviter tout doute les détenteurs des PSPOR) au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts et dépenses de toute sorte à charge de la Société en relation avec le présent acte ont été estimés à environ EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. BENJAMIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17358. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014058516/757.

(140067201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Dako Energy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.863.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of April.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of DAKO ENERGY INVESTMENTS S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) with registered office at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173 863 (the “Company”) incorporated on the nineteenth of December in two thousand and twelve, pursuant to a deed drawn up by Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C number 335 dated 12.2.2013, page 16071. The Company’s articles of incorporation have been amended for the last time on 3 April 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Luxembourg Official Gazette.

Mrs Sandra KAISER, Senior Corporate Administrator, with professional address at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, is in the chair, and appointed as secretary Ms Fanny MEUNIER, Corporate Administrator, with professional address at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

The general meeting elected as scrutineer Mrs Annerose GÖBEL, Corporate Administrator, with professional address at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

The Bureau of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixteen million nine hundred sixty-eight thousand one hundred and fifty US Dollars (USD 16,968,150.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 41,850.-) to seventeen million ten thousand US Dollars (USD 17,010,000.-) by the issue of one hundred twenty-five thousand six hundred and ninety (125,690) new shares with a nominal value of one hundred and thirty-five US Dollars (USD 135.-) each;

2. Subscription and payment;

3. Suppression of the authorized share capital;

4. Subsequent amendment of article 3 of the Company’s Articles of Incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present general meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixteen million nine hundred sixty-eight thousand one hundred and fifty US Dollars (USD 16,968,150.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 41,850.-) to seventeen million ten thousand US Dollars (USD 17,010,000.-) by the issue of one hundred twenty-five thousand six hundred and ninety (125,690) new shares with a nominal value of one hundred and thirty-five US Dollars (USD 135.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder represented by Mrs Sandra KAISER, with professional address in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, declared to subscribe the one hundred twenty-five thousand six hundred and ninety (125,690) new shares with a nominal value of one hundred and thirty-five US Dollars (USD 135.-) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of certain liquid and exigible claims that it holds against the Company (the “Contribution”).

The Contribution represents a value in aggregate amount of sixteen million nine hundred sixty-eight thousand one hundred and fifty US Dollars (USD 16,968,150.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by “Luxembourgeoise d’audit et de révision S.à r.l.”, independent auditor (réviseur d’entreprises agréé), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 178 997, under the signature of Mr Marc MEYERS, réviseur d’entreprises, issued on 15th April 2014, wherein the Contribution is described and valued (the “Report”).

The Subscriber produced the Report, the conclusions of which read as follows:

“Based on the verification procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in exchange.

We have no further comment to make of the Contribution.”

The Report, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

Third resolution

The general meeting resolved to delete the authorized share capital fixed at six million seven hundred and fifty thousand US Dollars (USD 6,750,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares, with a par value of one hundred and thirty-five US Dollars (USD 135.-) of the article 3 of the Company’s Articles of Incorporation.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend subsequently the article 3 of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The subscribed share capital is fixed at seventeen million ten thousand US Dollars (USD 17,010,000.-), represented by one hundred twenty-six thousand (126,000) shares, with a par value of one hundred and thirty-five US Dollars (USD 135.-).”

There being no further business, the meeting is concluded.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Members of the Bureau, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le seizième jour d’avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DAKO ENERGY INVESTMENTS S.A., une société anonyme avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 863 (la «Société») constituée le dix-neuf décembre deux mille douze, par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 335 daté du 12.2.2013, page 16071. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 3 avril 2014 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Journal Officiel de Luxembourg.

Madame Sandra KAISER, Senior Corporate Administrator, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, préside l’assemblée générale.

Mademoiselle Fanny MEUNIER, Corporate Administrator, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, est désignée comme secrétaire.

L’assemblée générale choisit comme scrutatrice Madame Annerose GÖBEL, Corporate Administrator, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Le Bureau de l’assemblée générale étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de seize millions neuf cent soixante-huit mille et cent cinquante dollars américains (USD 16.968.150.-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille huit cent cinquante dollars américains (USD 41.850.-) à dix-sept millions et dix mille dollars américains (USD 17.010.000.-) par l’émission de cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (125.690) nouvelles actions d’une valeur nominale de cent trente-cinq dollars américains (USD 135.-) chacune;

2. Souscription et libération;

3. Suppression du capital autorisé;

4. Modification subséquente de l’article 3 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à l'assemblée générale et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Ensuite l'assemblée générale, après délibérations, a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize millions neuf cent soixante-huit mille et cent cinquante dollars américains (USD 16.968.150,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille huit cent cinquante dollars américains (USD 41.850,-) à dix-sept millions et dix mille dollars américains (USD 17.010.000,-) par l'émission de cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (125.690) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent trente-cinq dollars américains (USD 135,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique (le «Souscripteur»), représenté par Mme Sandra KAISER, domiciliée professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (125.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent trente-cinq dollars américains (USD 135,-) par action et payer intégralement pour ces nouvelles actions par un apport en nature composé de certaines créances liquides et exigibles qu'il détient à l'encontre de la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de seize millions neuf cent soixante-huit mille et cent cinquante dollars américains (USD 16.968.150,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par «Luxembourgeoise d'audit et de révision S.à r.l.», réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 178 997, sous la signature de M. Marc MEYERS, réviseur d'entreprises, émis le 15 avril 2014, dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le Souscripteur a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

“Based on the verification procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in exchange.

We have no further comment to make of the Contribution.”

Le rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (125.690) nouvelles actions comme indiqué(s) ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer le capital autorisé fixé à six millions sept cent cinquante mille dollars américains (USD 6.750.000,-),

représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent trente-cinq dollars américains (USD 135,-) chacune de l'article 3 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept millions et dix mille dollars américains (USD 17.010.000,-), représenté par cent vingt-six mille (126.000) actions d'une valeur nominale de cent trente-cinq dollars américains (USD 135,-) chacune. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, ils ont signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: Kaiser, Meunier, Göbel, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 avril 2014. Relation: RED/2014/917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014058360/190.

(140067969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

DRE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 186.400.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of April,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Orion Investors S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 184.088, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

here represented by Mr. Peter Lundin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 March 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "DRE Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of participations, interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of loans, securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration, development and control of such portfolio.

The Company may further:

- perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this Article 2;

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- guarantee lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners of shares shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the general meeting of shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death of a shareholder, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the general meeting of shareholders, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative(s) within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office

of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein or by law, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a (i) majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31 of the same year.

Art. 19. Each year, on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to

the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Orion Investors S.à r.l., prenamed, subscribes for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the twelve thousand (12,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Farallon Partners Directors LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States, registered within the State of Delaware, Corporate Division, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States, and its business office for all communications at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Carl Anders Peter Lundin, born on 10 September 1976 in Kalmar (Sweden), with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Juan Alvarez Hernandez, born on October 11, 1983 in Madrid (Spain), with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier avril,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Orion Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 184.088, ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ici représentée par Monsieur Peter Lundin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2014.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom «DRE Holdings S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits dans cet article;

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par parts sociales. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, comprenant au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, comprenant au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ou la loi ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le gérant unique ou le conseil de gérance selon le cas, ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) aura (ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Orion Investors S.à r.l., prénommée, déclare souscrire toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:

- Farallon Partners Directors, LLC, une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès du State of Delaware, Corporate Division, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711

Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et son siège d'affaire pour toute communication au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A..

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- Carl Anders Peter Lundin, né le 10 septembre 1976 à Kalmar (Suède), résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Juan Alvarez Hernandez, né le 11 octobre 1983 à Madrid (Espagne), résidant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LUNDIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. LAC / 2014 / 15664. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058389/377.

(140067552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.414.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of April.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Value Recovery, a private limited liability company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, having a share capital of EUR 25,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122 234 (the "Subscriber"),

hereby represented by Mrs Caroline RAMIER, private employee, professionally residing in Rambrouch, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I. - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Presidio Investments";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II. - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Presidio Investments".

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the commune of Schuttrange. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (*ad nutum*) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman *pro tempore* of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman *pro tempore* is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than ½ (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation.

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than ½ (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least ¾ (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31 December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding $\frac{3}{4}$ (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, the Subscriber hereby declares that it subscribes to the 12,500 (twelve thousand five hundred) Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the total Share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these Shares have been fully paid up by the Subscriber by means of a contribution in kind consisting in 2,633 shares owned by the Subscriber in its Polish subsidiary named Seregni Poland, for an amount of EUR 315,196.43 (three hundred fifteen thousand one hundred ninety six Euro and forty three Euro cents), based on a valuation report prepared by the Subscriber and provided to the notary at the present assembly, such amount being allocated as follows:

- (i) EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) being allocated to the share capital of the Company; and
- (ii) EUR 302,696.43 (three hundred and two thousand six hundred ninety six Euro and forty three Euro cents) being allocated to the share premium account of the Company.

so that the amount of EUR EUR 315,196.43 (three hundred fifteen thousand one hundred ninety six Euro and forty three Euro cents) is at the free disposal of the Company, as evidenced by valuation report prepared by the Subscriber and provided to the notary at the present assembly, and the notary expressly acknowledges such disposal.

This valuation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Transitory provisions

By way of derogation of article 17 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,900.- (one thousand nine hundred Euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at one;
2. Mr Olivier Dorier, company manager, born on 25 September 1968 in Saint Rémy (France), with professional address at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, is appointed a sole manager of the Company for an unlimited period of time; and
3. that the registered office and the central administration of the Company is at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch.

A COMPARU:

Value Recovery, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, au capital social de EUR 25.000,-, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 234 (le Souscripteur);

ici représenté par Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à Rambrouch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts d'une société qu'il déclare établir comme suit:

Section I. - Définition

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Presidio Investments";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants désigne les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble.

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II. - Statuts

Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'Associés. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Presidio Investments" (ci-après, la Société).

Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a qu'un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Il peut être transféré au sein de la commune par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette commune par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq-cents) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné.

Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courrier peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courrier peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générale.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2. Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courrier peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société étant ainsi établis, le Souscripteur déclare souscrire les 12.500 (douze mille cinq-cents) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq-cents Euros).

Toutes les parts ont été intégralement libérées et payées par apport en nature de 2.633 actions détenues par le Souscripteur dans sa filiale polonaise Seregni Poland ayant une valeur nominale totale de EUR 315.196,43 (trois cent quinze mille cent quatre-vingt-seize Euros et quarante-trois centimes), évaluée sur la base du rapport d'évaluation préparé par le Souscripteur et présenté au notaire lors de la présente assemblée, le montant étant alloué comme suit:

- (i) un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) est alloué au compte capital social de la Société; et
- (ii) un montant de EUR 302.696,43 (trois cent deux mille six cent quatre-vingt-seize Euros et quarante-trois centimes) est alloué au compte prime de la Société,

de sorte qu'une somme de EUR 315.196,43 (trois cent quinze mille cent quatre-vingt-seize Euros et quarante-trois centimes) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par le rapport d'évaluation préparé par le Souscripteur et présenté au notaire lors de la présente assemblée et le notaire atteste le paiement.

Ce rapport d'évaluation, signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17 des Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.900,- (mille neuf cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à un:
2. Mr Olivier Dorier, gérant de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), ayant son adresse professionnelle au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée; et
3. le siège social et l'administration centrale de la Société est établi au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2014. Relation: RED/2014/892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014058699/639.

(140067971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

ICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 99.530.

L'an deux mille quatorze, le vingtième deuxième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1) Monsieur Jean-Pierre RAFFALLI, né le 3 juillet 1968 à Penta di Casinca (France), demeurant professionnellement à L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité,

2) Madame Valérie DENTZ-RAFFALLI, née le 3 novembre 1967 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "ICO S.à r.l.", ayant son siège social à 42, boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 99.530, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 447 du 28 avril 2004, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2879 du 15 novembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.512.500,-), représenté par vingt mille cents (20.100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. Les comparants, se considérant comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident d'insérer un nouveau paragraphe à l'objet social et de modifier l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à neuf cents euro (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Raffalli, Dentz-Raffali, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2014. Relation: LAC/2014/18685. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058537/54.

(140067499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Novol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 180.400.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 11 avril 2014 à 09.30 heures

Première résolution

Acceptation de la démission de l'administrateur:

Sébastien ANDRE, administrateur B, président ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Deuxième résolution

Nomination en remplacement de l'administrateur:

Xavier SOULARD, administrateur B, président ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2019.

Troisième résolution

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545 ayant pour adresse professionnelle 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Quatrième résolution

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., RCS Luxembourg B 177770, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, bureau 4A 1^{er} étage.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2019.

Cinquième résolution

Décision de transférer le siège social de la société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, bureau 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2014058671/32.

(140067862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Immobilis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3323 Bivange, 10, rue Jean Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 80.893.

—
L'an deux mil quatorze, le trente-et-un mars

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1) Madame Sandy OTT, née le 20 août 1974 à Luxembourg, demeurant à L-3323 Bivange, 10 rue Jean Schortgen.
- 2) Madame Manon Josée GASPERINI, née le 6 octobre 1967 à Dudelange, numéro de matricule 1967 10 06 324, demeurant à L-3782 TETANGE, 28a rue du Parc,

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des parts sociales de la société, de sorte qu'elles sont propriétaires de la totalité des 600 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-€), représentant quinze mille euros (15.000.-€), soit l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée

IMMOBILIS S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-3323 Bivange, 10 rue Jean Schortgen,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 12 février 2001,

publiée au Mémorial C numéro 840 du 3 octobre 2001, page 40.302, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2.169 du 21 novembre 2006, page 104.086.

La partie sub 2) a acquis 300 parts sociales suivant acte de cession signé en date du 31 mars 2014, laquelle cession de parts est annexée en copie aux présentes, le tout aux conditions convenues entre parties, sans aucune intervention de la part du notaire instrumentant, et au prix convenu entre parties, payé en dehors de l'intervention et de la comptabilité du notaire instrumentant

Les associés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

Première résolution

Les associés constatent que suite à la prédite cession de parts, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

1) Madame Sandy OTT, née le 20 août 1974 à Luxembourg, demeurant à L-3323 Bivange, 10 rue Jean Schortgen	300 parts sociales
2) Madame Manon Josée GASPERINI, née le 6 octobre 1967 à Dudelange, numéro de matricule 1967 10 06 324, demeurant à L-3782 TETANGE, 28a rue du Parc,	300 parts sociales
TOTAL:	600 parts sociales

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Intervention

Est ensuite intervenue aux présentes, Madame Sandy OTT, en sa qualité de gérante unique, laquelle partie déclare accepter au nom de la société préqualifiée, la cession des parts intervenue.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et résidence, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: S. OTT, M. GASPERINI, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 avril 2014. Relation: EAC/2014/4707. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058548/51.

(140067495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Passpat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PASSPAT INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058712/11.

(140067892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.341.

EXTRACT

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 10 April 2014:

The meeting decided to appoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Jos Peeters, Managing Director, with professional address at Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr Patrick de Bellefroid, Company Director, with professional address at Rue de Bossut 10, B-1390 Nethen, Belgium
- Mr Romain Moebus, Member of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Jos Wautraets, Executive Director of VPB Finance S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

The mandates of the Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract

Dr Jos Peeters

Directors

French translation - Traduction en français

EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 10 avril 2014 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé d'élire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Jos Peeters, directeur général, avec adresse professionnelle à Lei 19 bus 2, B-3000 Louvain, Belgique
- M. Patrick de Bellefroid, chef d'entreprise, avec adresse professionnelle à Rue de Bossut 10, B-1390 Nethen, Belgique
- M. Romain Moebus, membre du comité de direction de la VP Bank (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- M. Jos Wautraets, directeur exécutif de la VPB Finance S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

Patrick de Bellefroid

Administrateurs

Référence de publication: 2014058739/46.

(140067610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Orpheo, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.874.

EXTRAIT

En date du 4 octobre 2013, l'assemblée des actionnaires de la société a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer, pour un mandat d'administrateur B de la Société qui prend effet au 4 octobre 2013 et s'achèvera à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.:

- Vincent Marquis né à Arlon, Belgique le 5 janvier 1979, avocat, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014059442/16.

(140068434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.
